

M.E.S., Numéro 118, Juillet-Septembre 2021

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

Mise en ligne le 18 janvier 2022

DYNAMIQUE DE LA MICROFINANCE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : LECTURE DE QUELQUES INDICATEURS STATISTIQUES

par

Yannick NSIESILA MANZANZA

*Chercheur à l'IRES, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion,
Université de Kinshasa*

Résumé

Cette étude analyse les différentes tendances de la microfinance au sein du système financier de la RDC. Pour atteindre cet objectif, quelques repères théoriques sur la notion de la microfinance et ses variantes ont permis de cerner le débat autour de la microfinance comme alternative d'une part à des banques commerciales et d'autre part, comme mécanisme de complémentarité de celles-ci. Il ressort que, le bilan annuel a connu une augmentation moyenne de 16,2% depuis 2013, avec une épargne estimée à 162.288.984\$. Le nombre de comptes a été revu à la hausse atteignant le nombre de 1.471.464 soit une progression de 39,9%.

Introduction

Il paraît de plus en plus évident que la dynamique de la microfinance dans les pays en développement réside dans la particularité et le caractère novateur de leurs technologies et procédures d'intermédiation. Face aux asymétries d'information qui marquent le milieu des affaires dans ces pays, la microfinance a su innover en mettant en œuvre des mécanismes financiers plus appropriés pour la collecte de l'épargne et l'octroi de crédit. Beaucoup d'innovations ont été notées dans le secteur de la microfinance, depuis son avènement, dont les plus connues sont : le prêt de groupe avec caution solidaire, le système de prêt progressif, les incitations dynamiques. Le succès de ces modèles repose essentiellement sur des mécanismes novateurs, dits mécanismes sui generis, parmi lesquels l'on peut noter la responsabilité conjointe (joint liability) et la surveillance par les pairs (peer monitoring). Ces deux mécanismes constituent des réponses généralement appropriées pour la résolution des asymétries d'information et la minimisation des coûts de transaction. Le succès spectaculaire de la Grameen Bank du Bangladesh en donne une bonne illustration⁷⁷.

En République Démocratique du Congo (RDC), l'accès aux ressources financières constitue la principale contrainte au développement et à la croissance des micros et petites entreprises (PME). Ainsi, en dépit de son esprit entrepreneurial, une bonne partie de la population ne trouve pas d'accès aux moyens financiers nécessaires à la création ou au développement des activités capables de générer des

revenus. D'ailleurs, cette population n'a généralement pas d'accès aux systèmes financiers classiques, telles que les banques commerciales. Les raisons majeures susceptibles d'expliquer cette situation sont, notamment : les imperfections du marché de crédit dans le système bancaire classique et le fait pour les pauvres de ne pas présenter des garanties suffisantes, non seulement en termes d'hypothèques, mais aussi et surtout en termes de relations qui débouchent sur l'octroi des crédits.

En effet, depuis près de trois décennies, le secteur de la microfinance en RDC connaît une évolution assez remarquable caractérisée par un afflux d'institutions se fixant comme objectif d'accompagner d'une part les agents économiques à besoin de financement, exclus du système bancaire, et d'autre part, servir de complémentarité aux banques commerciales, et ce surtout en milieu rural. Cependant, malgré ce développement assez rapide la microfinance, son intérêt demeure encore très peu documenté, notamment en termes de sa dynamique et sa contribution au développement du système financier congolais.

Ainsi, la présente étude se fixe comme objectif, d'analyser à travers quelques indicateurs statistiques, l'évolution de la microfinance en RDC. Pour ce faire, la suite de cette introduction se présente comme suit : le premier point fixe quelques repères théoriques sur la notion de la microfinance et ses variantes, le second point se focalise sur l'évolution des activités de la microfinance en RDC. Une brève conclusion met un terme à la présente étude.

I. Microfinance : concept et évolution historique

1.1. Fondements théoriques de la microfinance

Malgré qu'elle existait depuis très longtemps sous différentes nominations ou encore sous différentes formes ; la micro finance est apparue comme une nouveauté dans le domaine du développement au cours de ces décennies. En effet, en ce qui concerne les institutions œuvrant pour le développement ; elle est devenue depuis quelques temps, le domaine d'intervention privilégié. A cet effet, en dépit de l'intérêt particulier que suscite la microfinance dans le monde, sa définition se heurte à une divergence de points de vue. La diversité des formes et des pratiques qui caractérisent ce champ ne permet pas de proposer une définition simple et unanime⁷⁸. Pour les praticiens, la microfinance désigne l'institution de la « finance de proximité », étant donnée la simplicité des procédures mises en œuvre. Les partenaires au développement adoptent quant à eux, le terme « système financier intermédiaire », pour situer une démarcation entre le système bancaire classique, la microfinance et le système financier informel.

Pour beaucoup de personnes et pour le grand public en particulier, la microfinance se confond avec le microcrédit. Elle désigne les dispositifs permettant d'offrir de très petits crédits « microcrédit » à des familles très pauvres pour les aider à conduire des activités productives

⁷⁷ STIGLITZ, J.E. « Peer Monitoring and Credit Markets », *The World Bank Economic Review*, vol. 4, 1990, pp. 351-366.

⁷⁸ YERE, A, La pérennité des institutions de microfinance en RDC. Thèse de doctorat en sciences de gestion, Université de Kinshasa, 2017, p.36.

ou génératrices de revenus. Avec le temps et le développement de ce secteur particulier de la finance partout dans le monde, y compris dans les pays industrialisés, la microfinance s'est élargie pour inclure désormais une gamme de services plus large (crédit, épargne, assurance, transfert d'argent, etc.) sans oublier une clientèle plus étendue. Dans ce sens, la microfinance ne se limite plus aujourd'hui à l'octroi de microcrédit aux pauvres mais bien à la fourniture d'un ensemble de produits à tous ceux qui sont exclus du système financier classique ou formel⁷⁹. C'est dans cette lignée que la Banque Centrale du Congo (BCC) s'inscrit pour définir la microfinance. Pour celle-ci, les institutions de microfinance forment un « secteur financier intermédiaire »⁸⁰ s'interposant entre le secteur moderne, constitué par les banques classiques, et le secteur informel dominé par les pratiques traditionnelles (tontines, usuriers, prêts familiaux...). La principale mission des IMF consistera à remplir ce « creux bancaire ». Elles fondent leur pertinence sur les réponses qu'elles doivent apporter, d'une part aux contraintes imposées par les banques classiques aux agents économiques à faible revenu et, d'autre part, aux abus que ceux-ci doivent subir auprès des « banquiers informels ».

La principale méthodologie en microfinance consiste à réduire les asymétries d'information et les coûts de transaction liés à l'offre des services financiers.⁸¹ De ce point de vue, les IMF sont « des organisations susceptibles de rencontrer les besoins de financement des PME en minimisant, à leur profit, le coût total de l'obtention du crédit, grâce à une utilisation de la méthodologie du crédit décentralisé d'une part et à une capacité d'obtenir des fonds à un coût « concurrentiel » d'autre part.⁸²

En d'autres termes, pour que les IMF soient acceptables sur le marché, il faut que le coût total du crédit que doit supporter le client (déjà exclu du système bancaire) ne soit pas plus élevé que le coût d'un financement auprès d'un prêteur individuel. La microfinance introduit désormais des innovations institutionnelles et méthodologiques visant à vaincre le mythe de l'impossibilité de prêter aux pauvres et à braver les problèmes classiques résultant des asymétries d'information propres aux contrats de prêt.

Au nombre des innovations recensées par la littérature, les quatre suivantes figurent parmi les plus fréquentes, à savoir : les mécanismes des prêts de groupes, les systèmes d'incitations dynamiques, les échéanciers de remboursements réguliers et les mécanismes de suivi des prêts et les cautions de garantie.

Les progrès accomplis par la microfinance sont cependant louables. Elle a d'abord ce mérite de donner l'accès au crédit au plus grand nombre, une couche de la population jusque-là exclue de la bancarisation établie. La microfinance permet aussi d'accéder à des services adaptés aux besoins des personnes concernées (épargne, crédit, transfert, etc.). Puis viennent le soutien au développement, avec le financement de l'investissement local, l'ouverture au monde rural, le soutien au social, etc. La microfinance consiste de ce fait un domaine où s'exerce la créativité en vue de trouver des solutions au bien-être des populations, et ce, de façon endogène.

1.2. Contexte historique de la microfinance

Selon Maria Nowak⁸³, les origines du microcrédit se situent en Babylonie c'est-à-dire 3400 av. J.C à l'époque ; le temple d'Ourouk faisait fructifier les offrandes reçues des fidèles en leur consentant des prêts en nature. En 1849 ; un bourgoumestre prussien, F.W. Raiffeisen, fonde en Rhénanie la première société coopérative d'épargne et de crédit, une institution qui offre des services d'épargne aux populations ouvrières pauvres et exclues des banques classiques. Progressivement, en s'appuyant sur l'épargne collectée, elle octroie des crédits à ses clients. Ces organisations sont dites « mutualistes » car elles mutualisent l'épargne de leurs membres pour la prêter à d'autres membres⁸⁴. Des nombreuses institutions se développent sur cette base en Europe et en Amérique du nord, puis à partir de 1950 dans les pays du sud notamment en Afrique. Mais elle reste à cette époque essentiellement focalisée sur l'épargne avec des produits de crédit souvent limités.

Dans les années soixante et soixante-dix après l'indépendance, les gouvernements de nombreux pays en développement prennent conscience de la nécessité de fournir aux paysans un accès au crédit aux taux d'intérêt subventionnés. Mais ces initiatives connaissent rapidement de grandes difficultés pour trois raisons : d'abord leur gestion est soumise à des fortes pressions politiques et électoralistes, ensuite elles sont souvent mal gérées et enfin, les taux d'intérêt appliqués sont trop faibles pour pouvoir espérer atteindre la pérennité financière. A partir des années 1970, de nouvelles formes de « finance pour les pauvres » ont été conçues au sein desquelles a dominé le microcrédit sous le modèle de la fondation de la Grameen Bank au Bangladesh. Grâce au professeur Muhammad Yunus, qui a apporté la preuve que les personnes pauvres sont très fiables parce qu'elles remboursent majoritairement leurs prêts et sont en mesure de payer les taux d'intérêt couvrant les frais du prêt. Le professeur Yunus prête aux femmes à l'aide de son propre budget des petites sommes qui sont remboursées rapidement entre 98% et 100%. De cette expérience est née la Grameen Bank qui, aujourd'hui, prête à des milliers de pauvres qui remboursent leur prêt totalement et souvent sans difficulté. Ensuite, en 1992, PRODEM, l'ONG bolivienne créée en 1986 ; décide de « filialiser » ses activités de micro crédit sous forme de banques en créant Bancosolidariosa (Bancosol), c'est le début de l'émergence d'une « industrie de la micro finance ».

A la fin des années 1990, le succès de la micro finance continue de faire écho la micro finance englobe toute une gamme de service financier (crédit, épargne, assurance, etc.) et non financiers (éducation, formation, alphabétisation, etc.) destinés aux exclus du système financier traditionnel. Entre 1983 et 2008, cent millions de personnes ont pu bénéficier de micro crédits accordée par plus de 700 IMF à travers le monde. Muhammad Yunus et la communauté internationale envisage aujourd'hui d'aider cinq cent millions de personnes afin de briser le cercle vicieux de la pauvreté dans les dix années avenir à travers plusieurs organismes de micro finance.

II. Evolution des activités de la microfinance en RDC

En RDC, la microfinance existe depuis plus d'une décennie sous des dénominations diverses. Elle a fait irruption comme une relative

⁷⁹ JEGOUREL, Y., « La microfinance : entre performance sociale et performance financière », in *Revue Comprendre la finance contemporaine*, n°3, PP. 197-205.

⁸⁰ DE BRIEY, V. Elaboration d'un cadre d'évaluation de la performance d'institutions de micro-financement : études de cas à Santiago (Chili), Thèse de doctorat en Sciences de Gestion, Université Catholique de Louvain, 2003, p.46.

⁸¹ En fidélisant les clients, en leur fournissant le crédit 'de proximité' et en simplifiant les procédures d'octroi et de suivi.

⁸² LABIE, M. La pérennité des systèmes financiers décentralisés spécialisés dans le crédit aux petites et micro-entreprises : étude de cas Corposol-Finansol en Colombie. Thèse de doctorat en Sciences de Gestion, Université de Mons Hainaut, 1998, p.106.

⁸³ Nowak, M cité par Y. Kongo, dans « *Micro finance* », Université Protestante du Congo, Kinshasa, 2005, P.6.

⁸⁴ Boyé, S et Hajdenberg, J. *Le guide de la micro finance : Microcrédit et Epargne pour le développement*, Ed. D'Organisation, Paris 2006, P.17.

nouveauté dans le domaine du développement aux environs des années 1990. Dans ce pays, son histoire comporte trois phases : la première s'étend de la période coloniale à 1970, la deuxième de 1970 à 1990 et, enfin, la troisième de 1990 à nos jours. Dans les lignes qui suivent, nous présentons de manière succincte ces trois différentes phases.

2.1. Périodes marquantes de l'évolution de la microfinance

2.1.1. La période allant de la colonisation en 1970

Les pratiques relevant de la microfinance s'exerçaient avant sa formalisation. En effet, dans les sociétés traditionnelles où l'entraide fut un allant de soi, les membres d'un même lignage prêtaient de l'argent aux plus démunis ou encore épargnaient leur argent ou biens auprès du chef. Par son Décret/Loi du 24 mars 1956, l'autorité coloniale reconnaît la création et le fonctionnement des « sociétés coopératives indigènes » dont la mise en œuvre des principes de la coopération, les intérêts économiques et sociaux de membres en était la mission.⁸⁵ Il est mieux de préciser que cette loi avait pour sujets toutes les sociétés de type coopératif, les coopératives d'épargne et de crédit en sigle COOPEC. Le gouverneur de province comme responsable de la communauté provinciale veillait à son application.

C'est au cours de cette phase que l'autorité coloniale prend l'initiative d'instaurer la Caisse d'Epargne du Congo (CADECO) reconnu à juste titre comme une institution de droit public dans le souci de recueillir les petites épargnes. L'autorité coloniale de l'époque n'admettait pas une structure financière d'initiative privée. La première COOPEC vit le jour à Mbuji-Mayi neuf ans après l'indépendance du Congo mais elle ne fit pas long feu, faute de personnel qualifié. Cette COOPEC fut la première initiative privée en matière de Micro finance dans le territoire congolais.

2.1.2. La période allant de 1970 à 1990

Cette deuxième période est caractérisée par l'ascension des coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC). Cette ascension a été justifiée par l'accessibilité des services offerts aux membres mais aussi par fait de leur implantation dans les milieux plus reculés du pays où les banques sont quasi inexistantes. Malgré cette prolifération des COOPEC, l'autorité législative et exécutive n'a pas pensé à réguler ce secteur par des lois et règles. En l'absence d'une disposition législative, les COOPEC se référaient aux normes arrêtées en 1956 et dépendaient du ministère de développement rural.

Trois principaux foyers constituaient les centres de foisonnement des coopératives congolaises : Basankusu (dans l'ancienne province de l'Equateur), Bukavu (Sud-Kivu) et Kinshasa où les coopératives protestantes se regroupent pour former la Fédération des caisses Populaires de crédit LUYMAS/CBCO. Cette initiative poussa d'autres coopératives à se regrouper afin de fédérer leurs efforts. Créant ainsi trois niveaux des institutions de Microfinance : au niveau primaire où l'on voit les coopératives prises de manière individuelle, le niveau secondaire regroupant les coopératives ayant choisi de se réunir au sein d'un central et le niveau tertiaire avec la fédération ou l'union de toutes les coopératives.

Il est important de souligner que la prolifération des coopératives avait pour explication la destruction du tissu économique du pays suite à la politique hasardeuse de la *zairianisation*. Les personnes, ayant perdu

leur emploi ou ayant vu leur revenu s'amoinrir, se regroupèrent au sein des coopératives afin de bénéficier des crédits et se lancer dans l'économie informelle. En ce sens, les coopératives soutenaient les efforts de ceux qui voulaient survivre devant un chaos.

2.1.3. La période allant de l'année 1990 à nos jours

Alors que la période d'avant a été marquée par la prolifération des coopératives d'épargne et des crédits, les pillages, l'hyperinflation, la prise des mesures monétaires incohérentes et l'instabilité politique du début des années 1990 la suite a été l'ère de l'affaiblissement de ces coopératives. Autant que près de 80% de la clientèle et 66% des fonds placés dans les banques ont été perdu par les coopératives dans l'intervalle des années 1991 et 1993. Cette perte provoqua une grave réticence des membres qui du reste venaient de perdre leur maigre épargne et leur capacité d'emprunter de l'argent.

Cette crise au sein des COOPEC a permis la propulsion d'autres institutions venues remplacer ces institutions en récoltant l'épargne de leurs adhérents tout en accordant aux autres des crédits à des taux unilatéraux. Ce sont les organisations non gouvernementales de développement (ONGD) ou d'autres initiatives dites de développement. Il faut souligner que ces organismes opéraient sans permission de l'autorité publique. Cependant, l'amélioration du climat des affaires au début des années 2000 a permis l'entrée dans le secteur de microfinance, des institutions internationales ou nationales privées ; en même temps qu'une organisation de ce secteur par les autorités politiques commencera avec la promulgation d'une loi régissant le secteur de Microfinance en 2002.

2.2. Acteurs de la microfinance en RDC

Les acteurs du secteur de microfinance en RDC peuvent être regroupés comme suit :

- des individus, des groupes solidaires, des microcrédits, petites et moyennes entreprises : confrontés au problème de pauvreté, ont entrepris des activités nouvelles, capables de générer des revenus. Ce qui les a amenés à concevoir des micros projets en quête de micro financement ;
- des prestataires de services financiers, principalement les structures financières de proximité qui sont de deux types, à savoir : les mutualistes (les Coopératives d'Epargne et de Crédit) et les non mutualistes (les Institutions de Microfinance) ainsi que les banques commerciales. C'est donc en réponse aux besoins de microfinancement sus évoqués que l'on a assisté à la création de ces institutions capables de mobiliser des ressources tant internes qu'externes et d'octroyer des microcrédits aux personnes les plus démunies ne pouvant accéder aux avantages du système bancaire classique ;
- des bailleurs de fonds : ceux-ci interviennent dans la promotion du secteur de la microfinance soit au niveau du renforcement des capacités, soit par l'octroi de financement ou de subvention;
- le gouvernement qui est chargé d'élaborer une politique et une stratégie nationale de microfinance ;
- des cabinets d'audit et de conseil : en charge de la certification des états financiers produits par les institutions de microfinance ;

⁸⁵ Mpanzu, P, in Mémoire oline, p.22.

- de la Banque Centrale du Congo : Autorité de régulation et de supervision du secteur.

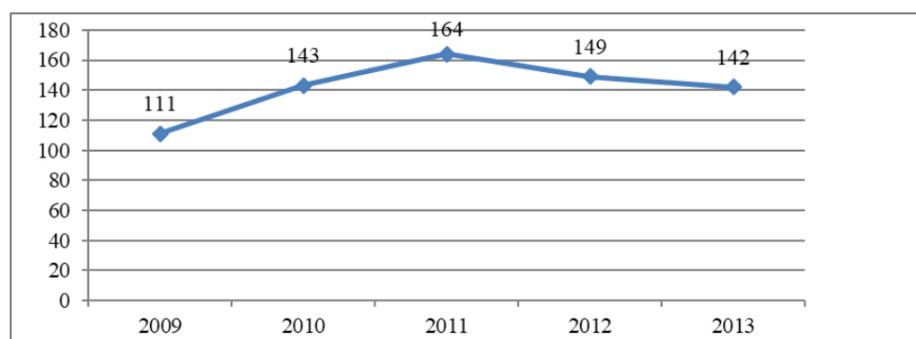
2.3. Lecture des indicateurs statistiques des activités de la microfinance en RDC

2.3.1. Evolution de nombre d'institutions agréées

S'agissant de l'évolution du nombre d'institutions agréées par la Banque Centrale, autorité de régulation du secteur financier en RDC, elle est passée de 111 institutions en 2009 à 149 en 2013. On peut noter que :

- au cours de l'exercice 2009, 111 institutions ont exercé dans le secteur de microfinance dont 96 Coopératives d'Epargne et de Crédit et 15 Institutions privées nationales ou internationales ;
- à fin décembre 2010, la Banque Centrale du Congo a enregistré 143 institutions de microfinance avec une augmentation de l'ordre de 27,7% par rapport en 2009 ;
- le nombre des structures financières de proximité en RDC s'est chiffré à 164 à la fin 2011. Comparé à la situation de 2010, ce nombre a connu un accroissement de 14,7 % ;
- à fin 2012, le secteur de la microfinance a compté 149 structures financières de proximité, dont 126 Coopératives d'Epargnes et de Crédit et 23 Institutions de Micro Finance contre 164 institutions une année plus tôt, enregistrant ainsi une régression de 9,2 % ;
- l'année 2013 a connu un recul dans le nombre d'institutions, elles sont passées de 149, en 2012, à 142 soit une régression de 4,7%.

Graphique 1. Evolution du nombre des IMF de 2009 à 2010



Source : Construit à partir de la compilation des données tirées des rapports annuels de la BCC

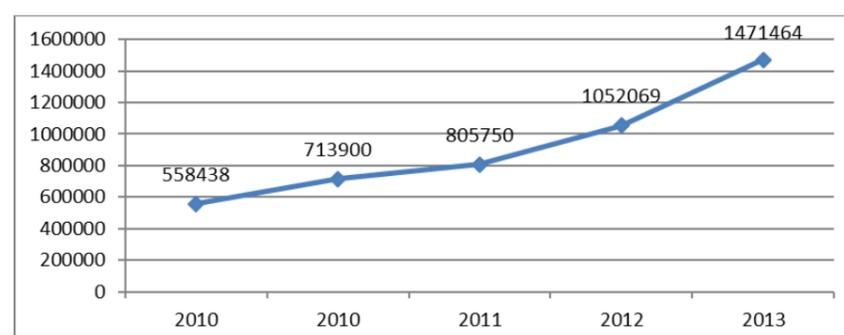
Comme on le voit, la courbe de progression du nombre des institutions de microfinance en RDC a évolué positivement entre les trois premières années, la troisième année étant l'année du pic, pour régresser les deux dernières années. Une seule raison justifie cette régression : le contrôle s'étant accentué à partir de l'année 2011, certaines institutions ont été appelées à fermer les portes sur décision de l'autorité régulatrice faute de crédibilité ; d'autres encore ont fermé sur décision de leur assemblée générale après qu'elle ait constaté leur incapacité de répondre aux attentes de leurs adhérents.

2.3.2. Evolution du nombre d'adhérents

L'évolution du nombre d'adhérents aux IMF se présente de la manière suivante :

- à fin décembre 2009, les comptes ouverts par ces institutions en 2009 se sont chiffrés à 558.438 ;
- à fin décembre 2010, le nombre des comptes ouverts par les institutions de microfinance s'est établi à 713.900 contre 558.438 une année plus tôt, soit une augmentation de 28,0 % ;
- au 31 décembre 2011, le nombre des comptes ouverts par les institutions de microfinance est passé de 713 900 pour se situer à 805 750. Par rapport à la situation de 2010, il s'est dégagé une augmentation de 12,9 % ;
- en 2012, le nombre des comptes ouverts auprès des institutions de microfinance est passé de 805 750 à 1 052 069, soit une augmentation de 30,6 % ;
- au 31 décembre 2013, le nombre de comptes a été revu en hausse atteignant le nombre de 1 471 464 soit une progression de 39,9%.

Graphique 2. Evolution du nombre d'adhérents aux IMF en RDC



Source : Construit à partir de la compilation des données tirées des rapports annuels de la BCC.

La courbe de progression du nombre des adhérents aux institutions de microfinance de la période de cinq ans allant de 2009 à 2013 a connu une progression positive constante : chaque année, on compte un plus grand nombre de membres par rapport à l'année précédente. Plusieurs raisons expliquent cette augmentation :

- l'accroissement de nombre d'institutions ainsi que la bonne performance de certaines institutions ;
- l'intérêt de la population à l'utilisation des services financiers ;
- l'ouverture de nouvelles agences, de l'agrément de nouvelles institutions et de la bonne performance de certaines d'entre elles.

2.3.3. Evolution par le bilan annuel

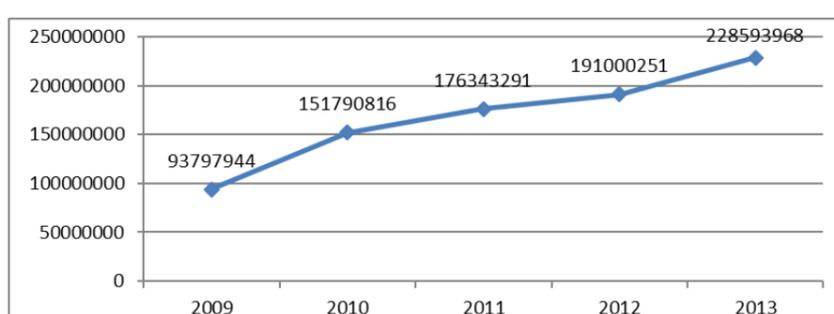
Conformément aux articles allant de 63 à 66 de la Loi n° 002/2002 du 02 février 2002 portant dispositions applicables aux Coopératives d'Epargne et de Crédit et à l'article 46 de l'Instruction n°1 aux Institutions de Micro Finance du 13 septembre 2003 telle que modifiée le 18 décembre 2005, les institutions aussi bien mutualistes que non mutualistes sont tenues de transmettre à la Banque Centrale du Congo leurs états financiers et rapports annuels en la forme, la teneur et la périodicité fixée par l'Institut d'Emission⁸⁶. Par cette action, la Banque Centrale du Congo analyse les états financiers des institutions de microfinance afin d'évaluer leur performance et d'anticiper les failles qui pourraient subvenir en vue de ne pas causer un autre problème dans la

⁸⁶ Banque Centrale du Congo, *Rapport annuel d'activités de Microfinance 2012*, Kinshasa, Mediaspaul, 2013, p. 31.

situation financière déjà précaire et ne pas creuser la fosse de la pauvreté. Les analyses et vérifications effectuées durant les cinq années que nous étudions ont renseigné que :

- à fin décembre 2009, le total bilanciel de l'ensemble du secteur s'est établi à 93 797 944\$ avec une épargne récoltée de 62 280 321\$;
- à fin décembre 2010, le total bilantaire de l'ensemble du secteur de la microfinance s'établissait à 151 790 816\$ le compte épargne étant de 101 707 291\$;
- le total bilantaire de l'ensemble du secteur a progressé de 16,2 % à fin décembre 2011, passant de 151 790 816\$ une année plus tôt à 176 343 291\$. La situation de l'épargne avait atteint la somme de 124 676 994\$;
- au cours de l'exercice 2012, le total bilantaire du secteur s'est établi à 191 000 251\$, soit un accroissement de 8,3 % avec une épargne récoltée de 124 676 994\$;
- le bilan annuel de l'exercice 2013 a atteint 228 593 968\$ avec une épargne de 162 288 984\$.

Graphique 3. Evolution du bilan annuel des IMF en RDC



Source : Construit à partir de la compilation des données tirées des rapports annuels de la BCC.

La courbe de l'évolution de bilan annuel des institutions de microfinance durant cinq ans, soit de 2009 à 2013 est positive, chaque année elle évolue de façon croissante. L'analyse de ce bilan renseigne que les situations financières des institutions du secteur de microfinance diffèrent d'une institution à une autre. De manière générale, ces institutions récoltent plus d'épargne (son évolution est aussi positive) mais détiennent aussi beaucoup d'encours au lieu de mettre l'argent à disposition des adhérents comme crédits, elles investissent dans les immobilisations.

Conclusion

La finalité de cette étude a consisté à analyser à travers quelques indicateurs statistiques, la dynamique des Institutions de Microfinance en RDC. Il a été spécifiquement question de cerner les différentes tendances de la microfinance au sein du système financier du pays. Pour atteindre cet objectif, quelques repères théoriques sur la notion de la microfinance et ses variantes ont permis d'engager le débat autour de la microfinance comme alternative d'une part à des banques commerciales et d'autre part, comme mécanisme de complémentarité de celles-ci.

En outre, le contexte historique évoqué dans cette étude, a permis de situer dans le temps, l'évolution des activités de la microfinance en RDC.

Des analyses faites, il ressort que, le bilan annuel a connu une augmentation moyenne de 16,2% depuis 2013, avec une épargne estimée à 162.288.984\$. Le nombre de comptes a été revu en hausse atteignant le nombre de 1.471.464 soit une progression de 39,9%.

Ces résultats permettent de confirmer l'intérêt de la population à l'utilisation des services de la microfinance étant donné que l'accroissement du nombre d'institutions pourrait aussi traduire leur performance et contribution au développement du système financier de la RDC.

Bibliographie

- BANQUE CENTRALE DU CONGO, *Rapport annuel d'activités de Microfinance 2015*, Kinshasa, Mediaspaul, 2013
- BOYE, S. et HAJDENBERG, J., *Le guide de la micro finance : Microcrédit et Epargne pour le développement*, Paris, Ed. D'Organisation, 2006.
- DE BRIEY, V., *Elaboration d'un cadre d'évaluation de la performance d'institutions de micro-financement : études de cas à Santiago (Chili)*, thèse de doctorat en Sciences de Gestion, Université Catholique de Louvain, 2003.
- GERENDAWELE, N., *Banques et Institutions du Système Financier Décentralisé : Complémentarité dans l'inclusion financière rurale en RDC*, thèse de doctorat en Sciences Economiques et de Gestion, Université de Kinshasa, 2017.
- JEGOUREL, Y., « La microfinance : entre performance sociale et performance financière », in *Revue Comprendre la finance contemporaine*, n°3.
- KONGO, Y. *La Micro finance*. PUC, Université Protestante du Congo, Kinshasa, 2005.
- LABIE, M. *La pérennité des systèmes financiers décentralisés spécialisés dans le crédit aux petites et micro-entreprises : étude de cas Corposol-Finansol en Colombie*, thèse de doctorat en Sciences de Gestion, Université de Mons Hainaut, 1998.
- YERE, A. *La pérennité des institutions de microfinance en RDC*, thèse de doctorat en Sciences Economiques et de gestion, Université de Kinshasa, 2017.